

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: RENOLIT LX P LT

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Graisse

**Usages déconseillés:** Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur FUCHS LUBRICANTS GERMANY GmbH

Friesenheimer Str. 19 68169 Mannheim

Téléphone: +49 621 3701-0 (ZENTRALE)

Télécopie: +49 621 3701-570

Contact pour demander des fiches de données de sécurité

E-mail: Lubrifiants automotive CS.Services-FLG@fuchs.com

Lubrifiants industriels

Téléphone: +49 621 3701-0 (ZENTRALE)

Service chargé de renseigner sur les fiches de données de sécurité

E-mail: produktsicherheit-FLG@fuchs.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** +49 621 3701-0 (Mo - Fr 08:00 - 16:00 Uhr)

### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé comme dangereux et étiqueté aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP).

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers pour la Santé

Sensibilisateur de la peau Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Date de Révision: 10.07.2025 Version: 3.2



Nom du produit: RENOLIT LX P LT

Résumé des dangers Dangers Physiques:

**ues:** Aucune information disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

**Contient:** polysulfure organique



Mentions d'Avertisse-

ment:

Attention

Déclaration(s) de

risque:

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de Prudence

**Prévention:** P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention: P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un

médecin.

2.3 Informations sur les autres

dangers

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minerales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière

incontrôlée.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Contient:

ester aromatique d'acide phosphorique - dérivé

Résultats des évaluations

PBT et vPvB:

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et

très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

## 3.2 Mélanges

Date de Révision: 10.07.2025 Version: 3.2



Nom du produit: RENOLIT LX P LT

Informations générales: Graisse lubrifiante: système d'épaississeurs et d'additifs dissout dans huile

synthetique. Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci-après

etavec des additifs non dangereux

Désignation chimique	Identificateur		N° d'enregistrement REACH	Notes
polysulfure organique	EINECS: 270-335-7	1,00% - <5,00%	01-2119540516-41	
amine aromatique, alkylée	EINECS: 270-128-1	0,10% - <1,00%	01-2119491299-23	
ester aromatique d'acide phospho- rique - dérivé	EINECS: 204-112-2	0,10% - <1,00%		**

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### Classification

Désignation chimique	Identificateur	Classification	
polysulfure organique	EINECS: 270-335-7	CLP:	Skin Sens. 1B;H317
amine aromatique, alkylée	EINECS: 270-128-1	CLP:	Repr. 2;H361f, Aquatic Chronic 3;H412
ester aromatique d'acide phospho- rique - dérivé	EINECS: 204-112-2	CLP:	Aquatic Chronic 3;H412

CLP: Règlement n° 1272/2008

## Propriétés perturbant le système endocrinien:

ester aromatique d'acide phospho-	Propriétés perturbatrices du système endocrinien (Article 57 (f) - environnement)
rique - dérivé	

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

**Généralités:** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

4.1 Description des mesures de premiers secours

**Inhalation:** Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les pau-

pières.

Contact avec la Peau: Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever im-

médiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction aller-

gique cutanée, consulter un médecin.

**Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Hypersensibilisant et allergène supposé.

Date de Révision: 10.07.2025 Version: 3.2

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

<sup>\*\*</sup> Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats



Nom du produit: RENOLIT LX P LT

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes peuvent être à retardement.

## RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulverisée contenant

du tensioactif.

Moyens d'extinction inap-

propriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pasl'envover dans les canalisations

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le reiet dans l'environnement. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Endiquer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Le produit répandu est raclé et aspiré avec une matière absorbante. Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementationslocales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter lechapitre 13

Date de Révision: 10.07.2025 Date d'impression: 10.07.2025 SDS\_FR - FR - CP1017890



Nom du produit: RENOLIT LX P LT

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Non applicable

### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source	

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Informations générales: Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser

l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant lamanipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Protection des yeux/du vi-

sage:

éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.



Nom du produit: RENOLIT LX P LT

Protection de la peau

**Protection des Mains:** Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR).

Temps de perméation min.: >= 480 min

Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricantdes gants de protection et à respec-

ter.

Autres: Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans lespoches du panta-

lon. Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire:** Sans objet compte tenu de la forme du produit.

Dangers thermiques: Non connu.

Mesures d'hygiène: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que

lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnemen-

taux:

Aucune information disponible.

#### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

## 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État:solideForme:PâteCouleur:Jaune

Odeur: Caractéristique

pH: substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Point de goutte:non déterminéPoint d'ébullition:non déterminéPoint d'éclair:Non applicableInflammabilité (solide, gaz):non déterminé

Limite supérieure d'inflammabilité (%):

Non applicable aux mélanges.

**Densité:** 0,90 g/cm3 (20 °C)

Solubilités

Solubilité dans l'eau: Pratiquement insoluble

**Solubilité (autre):** Aucune information disponible.

Date de Révision: 10.07.2025 Version: 3.2



Nom du produit: RENOLIT LX P LT

Coefficient de partition (n-octanol/eau): Non applicable aux mélanges.

Température d'auto-inflammabilité: non déterminé
Température de décomposition: non déterminé

NLGI:

Caractéristiques de la particule: L'étude n'est pas réalisable techniquement

**9.2 Autres informations**Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses:

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à éviter:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.5 Matières incompatibles:** Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de décomposition

dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

**RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques** 

Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation:** Aucune information disponible.

**Ingestion:** Aucune information disponible.

**Contact avec la Peau:** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact oculaire:** Aucune information disponible.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données dispo-

nibles.

Substance(s) spécifiée(s)

amine aromatique, alky-

DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)

lée

Date de Révision: 10.07.2025 Version: 3.2



Nom du produit: RENOLIT LX P LT

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Inhalation

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

amine aromatique, alky-

OECD 405 (Lapin):

lée

Pas irritant.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification sont remplis.

Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données dispo-

nibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

polysulfure organique

Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

amine aromatique, alky-

lée Non sensibilisant (cochon d'inde) ; OCDE 406.

Mutagénicité des Cellules Germinales

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduc-

tion

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

amine aromatique, alky-

par voie orale (Rat, OECD 421), Susceptible de nuire à la fertilité.

lée

Date de Révision: 10.07.2025 Version: 3.2

Date d'impression: 10.07.2025 SDS\_FR - FR - CP1017890

8/13



Nom du produit: RENOLIT LX P LT

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

**Risque d'Aspiration** 

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux

de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

Informations générales: Non applicable Non applicable

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Poisson

Substance(s) spécifiée(s)

polysulfure organique CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)

amine aromatique, alky-

lée

CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)

Invertébrés Aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

amine aromatique, alky-

CE50 (Daphnia magna): 51 mg/l (OECD 202)

lée

Toxicité chroniquePro-

duit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)

amine aromatique, alky-

CE50 (72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

lée

Date de Révision: 10.07.2025 Version: 3.2

Date d'impression: 10.07.2025 SDS\_FR - FR - CP1017890

9/13



Nom du produit: RENOLIT LX P LT

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

Substance(s) spécifiée(s)

amine aromatique, alky-

lée

Ne se dégrade pas rapidement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le sol:

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations

PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères

PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: Cette substance/Ce mélange contient des composants considérés comme

ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien pour l'environnement, selon l'article 57(f) de REACH, le règlement de la Commission (UE) 2018/605 ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100.

Substance(s) spécifiée(s)

ester aromatique d'acide phosphorique - dérivé

La substance est considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH pour l'environnement.

**12.7 Autres effets néfastes:** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations éta-

blies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Ne pas jeter les résidus à l'égout ; ne se débarrasser de ce produit et de

son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors dustockage de produits usés.

Codes européens de déchets

12 01 12\*: déchets de cires et graisses

Date de Révision: 10.07.2025 Version: 3.2



Nom du produit: RENOLIT LX P LT

### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

## ADR/RID 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Classe: Marchandises non dangereuses Étiquettes: N° de danger (ADR): Code de restriction en tunnel: 14.4 Groupe d'emballage: 14.5 Dangers pour l'environnement: 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: **IMDG** 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Classe: Marchandises non dangereuses Étiquettes: N° d'urgence: 14.3 Groupe d'emballage: 14.5 Dangers pour l'environnement: 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: IATA 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 14.2 Nom de transport complet: 14.3 Classe(s) de danger pour le transport: Classe: Marchandises non dangereuses Étiquettes: 14.4 Groupe d'emballage: 14.5 Dangers pour l'environnement: 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**: Non applicable.

Date de Révision: 10.07.2025

Date d'impression: 10.07.2025

Version: 3.2

SDS\_FR - FR - CP1017890



Nom du produit: RENOLIT LX P LT

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) no 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I **SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES:** aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

**15.2 Évaluation de la sécurité** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre. chimique:

DIRECTIVE 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non applicable

### RUBRIQUE 16 — Autres informations

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

**Autres informations:** La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par

> des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" -

Jugement d'experts

Date de Révision: 10.07.2025

Date de Révision: 10.07.2025 Date d'impression: 10.07.2025 SDS\_FR - FR - CP1017890

Version: 3.2



Nom du produit: RENOLIT LX P LT

### Avis de non-responsabilité:

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.

#### Abréviations et acronymes

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques: EC-Number - Numéro de Communauté européenne: ECx - Concentration associée à x % de réponse; EIGA - Association européenne des gaz industriels; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP -Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer: SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Date de Révision: 10.07.2025 Date d'impression: 10.07.2025 SDS\_FR - FR - CP1017890